



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## DOSSIER DE PRESSE

---

mercredi 23 novembre 2011

### Formation des personnels enseignants et d'éducation

L'académie de Besançon  
et l'Université de Franche-Comté  
signent une convention cadre  
au bénéfice de la formation initiale  
et continue des enseignants

#### Contacts presse

Élisabeth Baudin  
Chargée de communication  
Rectorat  
10, rue de la Convention  
25030 Besançon Cedex  
Tél. 03 81 65 49 38  
06 76 62 69 81  
[elisabeth.baudin@ac-besancon.fr](mailto:elisabeth.baudin@ac-besancon.fr)

Maryse Graner  
Chargée de communication  
Université de Franche-Comté  
1, rue Claude Goudimel  
25030 Besançon Cedex  
Tél. 03 81 66 58 11  
[Maryse.graner@univ-fcomte.fr](mailto:Maryse.graner@univ-fcomte.fr)

# Pourquoi la signature d'une convention cadre ?

La formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation s'inscrit désormais dans le schéma universitaire LMD (licence, master, doctorat), référence à l'échelle européenne et internationale. Le niveau de formation élevé du niveau licence au niveau master (bac+5) s'accompagne d'une professionnalisation progressive des étudiants et des nouveaux recrutés.

L'Université de Franche-Comté et l'académie de Besançon s'engagent ensemble pour la formation et la professionnalisation des enseignants des premier et second degrés, ainsi que celles des conseillers principaux d'éducation (CPE).

## Des missions bien identifiées et complémentaires

- ▶ D'une part, L'UFC engage son potentiel scientifique et pédagogique dans la construction du parcours des deux années de master préparant aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEF et MEEF).
- ▶ D'autre part, ces formations mobilisent les formateurs de l'éducation nationale, les corps d'inspection, les personnels de direction et les enseignants tuteurs pédagogiques des écoles, collèges et lycées qui accueillent les étudiants en stages.

## Une collaboration déclinée en trois volets

Les principes, les conditions et la mise en œuvre de la collaboration entre les deux institutions couvrent trois périodes organisées dans un continuum :

- ▶ la période de formation universitaire et de préparation aux concours de l'enseignement ;
- ▶ l'année de stage, durant laquelle les lauréats des concours de recrutement de l'éducation nationale bénéficient d'actions de formation et d'accompagnement spécifiques ;
- ▶ la formation tout au long de la carrière qui prolonge les acquis des années de formation et permet une adaptation permanente aux fonctions exercées.

## Une mise en œuvre couvrant de multiples aspects

La présente convention fixe les modalités d'intervention des deux partenaires :

- ▶ formation et professionnalisation des étudiants ;
- ▶ organisation du suivi et de l'évaluation des stages intégrés dans les masters ;
- ▶ répartition des établissements d'accueil des étudiants ;
- ▶ nouveaux masters en alternance ;
- ▶ participation de l'Université de Franche-Comté à la formation pendant l'année de stage des fonctionnaires stagiaires ;
- ▶ participation de l'UFC à la formation tout au long de la carrière des personnels enseignants et d'éducation.

Le schéma (2 pages suivantes), montre comment les missions des deux partenaires s'articulent et se complètent pour assurer la qualité de la formation universitaire assortie d'une professionnalisation progressive, accompagner les nouveaux enseignants et personnels d'éducation lors de leur entrée dans le métier, puis tout au long de leur carrière.



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Les principes du nouveau cursus de formation

Le niveau de recrutement par concours des personnels enseignants élevé au master (bac + 5) a pour objectif d'améliorer la formation des futurs enseignants et de leur faire acquérir une plus grande qualification professionnelle. De plus, ces conditions de recrutement permettent de rapprocher le système français de recrutement du cadre européen.

Les enseignants français bénéficient d'une formation de cinq années d'études dont les universités assurent pleinement la responsabilité. Cette formation se fonde par ailleurs sur un référentiel de dix compétences, alliant l'expertise dans la discipline à la capacité d'enseigner et d'animer une classe, la compétence linguistique et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les étudiants sont préparés progressivement au métier avant les concours. Ils peuvent suivre des stages d'observation et de pratique accompagnée et des stages en responsabilité dans des classes.

L'acquisition d'un master préserve les possibilités de réorientation pour les étudiants qui ne sont pas recrutés aux concours de l'éducation nationale.

## Une large place accordée à la formation professionnelle

### Une découverte progressive du métier

La formation des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement est conçue pour permettre une découverte progressive du métier. Les parcours de formation mis en place dans le cadre des diplômes nationaux de masters font une large place à la formation professionnelle permettant ainsi une préparation effective à l'exercice du métier d'enseignant.

### Les stages

- ▶ Dès la licence, les étudiants peuvent acquérir des éléments de pré-professionnalisation grâce à des stages de découverte.
- ▶ Les stages d'observation et de pratique accompagnée ne sont pas rémunérés. Les étudiants sont présents par binôme auprès d'un enseignant, d'un documentaliste ou d'un conseiller principal d'éducation (CPE).
- ▶ Les stages en responsabilité sont rémunérés. Les stagiaires sont assistés d'un professeur référent.

### Des parcours innovants en alternance

Les activités professionnelles menées par certains candidats au sein d'établissements scolaires doivent être valorisées. C'est le cas des assistants d'éducation, des contractuels et des vacataires.

À titre expérimental, certaines universités proposent des parcours alternés en master à la rentrée 2011. Sont concernés, les étudiants inscrits en master "métiers de l'enseignement" ou dans les masters disciplinaires offrant une préparation aux concours de professeur et de conseiller principal d'éducation.

Ces parcours alternés doivent permettre aux candidats :

- d'approfondir leur connaissance du système éducatif et de la vie scolaire
- d'avoir une expérience concrète de l'enseignement
- de confirmer leur motivation pour ce métier.

### ►► **L'académie et l'UFC expérimentent un master professionnalisant en alternance**

Le rectorat de Besançon met en place, avec l'Université de Franche-Comté, une formation en alternance destinée aux étudiants préparant un Master 2 « Métiers de l'enseignement et de la formation » (MEF). Pour 126 étudiants cette année, ce nouveau master professionnalisant doit renforcer à la fois, la réussite de leur parcours universitaire, de leur prise de fonction et du concours.

Ce master s'adresse aux étudiants qui se destinent à l'enseignement :

- du premier degré (92 étudiants)
- du second degré (34 étudiants) dans quatre disciplines : économie et gestion, sciences physiques, sciences et vie de la terre, éducation physique et sportive.

### **Projet pédagogique, contenu du parcours et accompagnement**

Ce parcours alterné permet à l'étudiant de renforcer les aspects professionnalisants de la formation universitaire, favorisant ainsi son entrée dans le métier. Il conduit également l'étudiant à acquérir une meilleure connaissance des écoles et des établissements scolaires, tout en s'appropriant les pratiques pédagogiques adaptées aux différents environnements et publics scolaires. Enfin, il permet de construire des compétences d'ordre éducatif, pédagogique, disciplinaire, didactique et institutionnel en l'initiant progressivement à toutes les composantes du métier d'enseignant.

Outre le service d'enseignement en responsabilité, l'étudiant en alternance effectue des activités dans le champ éducatif comme le soutien ou l'aide personnalisée aux élèves. Il participe à la vie de l'établissement à des moments pédagogiques forts, tels que les conseils de classe ou les rencontres entre parents et professeurs.

Pendant toute la durée de son stage, l'étudiant qui est employé et rémunéré dans le cadre d'un contrat avec le recteur, sera accompagné par un tuteur au sein de l'établissement et par un responsable de stage au sein de l'Université de Franche-Comté. Ce dispositif participe aux aides apportées aux étudiants pour leur permettre de poursuivre et réussir leurs études.

## **La première année d'enseignement**

### **Accueil et accompagnement des lauréats des concours**

Lorsqu'ils ont réussi le concours et validé leur année de M2, les lauréats sont affectés dans un établissement. Les lauréats des concours des premier et second degrés publics sont nommés fonctionnaires stagiaires dans l'enseignement public.

À l'école, ils ont une classe en responsabilité, plusieurs classes, au collège ou au lycée, pendant leur année de stage. Les conseillers principaux d'éducation (CPE) sont affectés en établissement scolaire.

À la rentrée 2011, les professeurs stagiaires ont participé à :

- un stage d'accueil d'environ cinq jours, avant la rentrée ;
- une formation à la conduite de classe, à la gestion des situations conflictuelles et à la prévention de la violence.

Leur accompagnement prend diverses formes. Les lauréats des concours bénéficient d'un accompagnement personnalisé, assuré par des enseignants, et de périodes de formation en groupe et individualisées pour un tiers de leur temps. Le dispositif mis en œuvre permet de concilier les temps de formation et d'accompagnement des stagiaires avec la nécessaire continuité du service à rendre à l'élève.

À la fin de l'année, le professeur stagiaire est titularisé s'il est évalué positivement.

L'Université de Franche-Comté (UFC) contribue à la formation des enseignants qu'elle soit initiale, continuée (l'année qui suit l'obtention du concours pendant laquelle ils sont fonctionnaires stagiaires) ou continue au cours de leur carrière. La convention signée aujourd'hui intervient dans le cadre de la masterisation de la formation des enseignants, réforme mise en place avec une première année de transition en 2009-2010 et appliquée en 2010-2011.

## La convention

Cette convention formalise des collaborations préexistantes entre l'Université de Franche-Comté (UFC) et les services de l'académie de Besançon (rectorat et inspections académiques du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort) autour de la formation des enseignants du premier et du second degré. Ce document officiel n'est pas figé : il sera amené à évoluer au fil des ans et sera complété par un certain nombre d'avenants techniques.

## La formation initiale

L'UFC prend en charge la formation initiale aux métiers de l'enseignement, par l'intermédiaire des différents masters qu'elle propose dans ses UFR ou à l'IUFM (cf. liste ci-après). Ces diplômes comprennent différentes dimensions : formation universitaire, formation à la recherche, mais aussi apprentissage du métier (professionnalisation) et préparation aux concours.

Les différents acteurs impliqués dans la convention cadre veillent au bon équilibre de ces différents aspects de la formation.

La formation professionnelle est notamment assurée par des stages organisés tous les semestres pendant la première et la deuxième année de master (M1 et M2). Ces stages, d'observation, de pratique accompagnée et de responsabilité, font l'objet d'un travail de concertation et de collaboration renforcée avec les services du rectorat et des inspections d'académie.

## Un dispositif innovant : l'alternance

À la rentrée 2011, plusieurs deuxièmes années de master orientées vers les métiers de l'enseignement ont été organisées en alternance par le biais d'un dispositif dit « innovant » dans les disciplines :

- physique-chimie
- sciences de la vie et de la terre
- économie-gestion
- éducation par les APSA (EPS)
- MEEF professeurs des écoles (cf. liste ci-après).

Un partenariat étroit entre le rectorat, les inspections d'académie et l'UFC permet de faire fonctionner au mieux cette alternance afin d'immerger les étudiants de M2 dans le contexte professionnel avec un accompagnement adapté.

# Les masters enseignement proposés à l'UFC

- **Dans les Unités de formation et de recherche (UFR)** : des masters MEF (métiers de l'enseignement et de la formation)

– à l'UFR Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion (SJEFG)

<http://sjepeg.univ-fcomte.fr>

Master économie de la firme et des marchés spécialité métiers de l'enseignement et de la formation

– à l'UFR Sciences du langage, de l'homme et de la société

<http://slhs.univ-fcomte.fr>

Master Lettres et arts spécialité métiers de l'enseignement du second degré, lettres

Master Langues, spécialité Métiers de l'enseignement et de la formation

Master Géographie et aménagement, spécialité Enseignement et recherche en histoire et géographie

Master histoire, histoire de l'art, spécialité Enseignement et recherche en histoire et géographie

– à l'Unité de promotion, de formation et de recherche (UPFR) Sports

<http://u-sports.univ-fcomte.fr>

Master Sciences et techniques, spécialité Éducation par les activités physiques sportives et artistiques

– à l'UFR Sciences et techniques (ST)

<http://sciences.univ-fcomte.fr>

Master mathématiques et applications spécialité enseignement des mathématiques, (en présentiel ou en télé-enseignement)

Master sciences de la matière spécialité métiers de l'enseignement et de la formation en physique et en chimie

Master sciences environnementales spécialité métiers de l'enseignement, sciences de la vie et de la terre

- **à l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM)**

<http://www.fcomte.iufm.fr>

Master métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF) avec deux spécialités :

- spécialité éducation et enseignement : métiers de l'éducation, de l'enfance et professorat des écoles à finalité professionnelle, à Belfort, Besançon, Lons-le-Saunier et Vesoul

- spécialité métiers de l'éducation en lycées et collèges et métiers de la formation à finalité professionnelle.

## La formation continuée

Les étudiants lauréats des concours (CAPES, AGREG, etc.) deviennent « fonctionnaires stagiaires » pendant un an. Leur formation se poursuit pendant cette période. L'UFC, toutes composantes confondues, est intégrée dans cette formation « continuée » des enseignants fonctionnaires stagiaires placée sous la responsabilité du rectorat. L'objectif est de positionner la formation des enseignants stagiaires dans un continuum de formation avec les masters.

## La formation continue

Enseignants du premier et du second degré et conseillers principaux d'éducation se voient proposer comme tous les autres fonctionnaires des actions de formation continue au cours de leur carrière.

L'UFC participe à ces actions de formation continue. Il peut s'agir de formations généralistes ou plus spécialisées, par exemple pour la spécialisation des enseignants dans l'aide à la scolarisation du handicap (ASH).

## Autres collaborations incluses dans cette convention

L'UFC participe également aux actions de formation continue mises en place par le rectorat pour l'aide à la préparation des concours internes (AGREG interne, CAPES interne).

Elle a aussi mis en place un centre de certification en langues et en TICE. Elle est centre certificateur pour le certificat de compétences en langues de l'enseignement (CLES), le certificat informatique et Internet (C2I) et le certificat informatique et Internet niveau 2 (C2I2E) qui intéressent les enseignants.

Enfin, l'UFC met à disposition des salles de cours banalisées ou spécialisées pour les formations et leur donne accès à ses médiathèques.

### **Contacts**

Claude Condé, président de l'Université de Franche-Comté  
Françoise Coupat, vice-présidente de l'Université chargée de la Vie étudiante,  
francoise.coupat@univ-fcomte.fr,  
Tél. 03 81 66 50 04 / 06 24 08 16 74